

Nous tenons à vous rappeler les règles en matière de modifications au tableau de l'Ordre qui ne peuvent être validées qu'**au cours des sessions du Conseil**.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos demandes ne pourront être examinées que lorsque vous nous aurez fait parvenir ces documents.

➤ **Inscription principale ou secondaire personnes physiques ou morales :**

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site :
http://www.experts-comptables-normandie.fr/membre/expert_comptable/dossiers_administratifs_tableau_de_1_ordre

ATTENTION : les dossiers d'inscription doivent parvenir complets 1 mois au plus tard avant la date de session choisie pour les personnes physiques et 15 jours pour les personnes morales.

➤ **Radiation :**

✓ **Personnes Morales :**

- Une demande de radiation par courrier avec la date d'effet
- Une attestation de garantie subséquente à réclamer à votre assureur rcp
- Le contrat de présentation de clientèle le cas échéant
- Une copie de la résiliation du bail des locaux
- Le procès verbal de l'AGE ou décision unique de l'associé
- Un extrait Kbis à jour.

✓ **Personnes Physiques :**

- Une demande de radiation par courrier avec la date d'effet
- Une attestation de garantie subséquente à réclamer à votre assureur rcp

✓ **BNC :**

- Une demande de radiation par courrier avec la date d'effet
- Une attestation de garantie subséquente à réclamer à votre assureur rcp
- Le contrat de présentation de clientèle le cas échéant
- Une copie de la résiliation du bail des locaux

➤ **Transfert personnes physiques ou morales :**

- Télécharger le dossier de transfert sur le site :
http://www.experts-comptables-normandie.fr/membre/expert_comptable/dossiers_administratifs_tableau_de_1_ordre

➤ **Changement de dénomination :**

- Une demande par courrier de changement de dénomination sociale
- Le procès verbal de l'AGE ou décision de l'associé unique
- Les statuts à jour
- Un extrait K-bis à jour.

➤ **Changement de forme sociale :** (pas validé en session de Conseil)

- Les mêmes documents que pour le changement de dénomination sociale

➤ **Changement d'adresse :** (pas validé en session de Conseil)

- Copie du bail des locaux où vous allez exercer votre activité ou justificatif de la propriété des locaux et de la possibilité d'y exercer la profession
- Copie de la résiliation du bail des anciens locaux